Arrêté n°23 09 26 D
Affectant les nouveaux locaux du bâtiment B de l'UTBM de Belfort,
à l'UTBM Innovation CRUNCH LAB

Le directeur

Vu l'article L. 712-2 du Code de l'Education,
Vu le Décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,
Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Arrête

Article premier :

Les espaces nouvellement aménagés au sein du bâtiment B de l'UTBM (référencement « Bâtiment 14 » du Techn'hom), rue Becquerel – 90000 BELFORT, sont affectés, à compter du 2 octobre 2023 - 8h00, à l'UTBM Innovation CRUNCH LAB.

Article 2 :

A compter de cette date, l'intégralité des activités de l'UTBM Innovation CRUNCH LAB est autorisée à l'ensemble des usagers du tiers-lieu.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que de sa transmission à la Rectrice de région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 28 septembre 2023

Le Directeur de l'UTBM,

Ghislain MONTAVON